

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de mariages- 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le jeudi 20 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le jeudi 20 mars 2025.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU et Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick FENOUIL
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER
Jean ELISABETH à Brigitte LAIR

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Nathalie LENEVEU à Nathalie COLLIBEAUX
David OLIVIER à Frédérique CLOTEAU
Anne ROELANDT à Flavien DELETRE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20250404-25_07074-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Absent excusé : /

Nombre de conseillers	<u>Vote à l'unanimité</u>	Nature de l'acte : 7-1-2
- en exercice : 29		Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20		
- votants : 29		
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2025 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2025-021 - Vote des budgets primitifs 2025

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2025,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mars 2025,

Vu le projet de budget principal et les projets des budgets annexes pour l'année 2025,

Vu la note de présentation des budgets primitifs jointe en annexe n°2 de la convocation et le détail de l'ensemble des budgets en annexe n°4,

► **Budget Principal**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 10 214 000.00 €

Section d'investissement : 6 671 800.00 €

- Le vote du budget 2025 par chapitre

► **Budget Annexe Assainissement collectif et non collectif**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 888 000.00 €

Section d'investissement : 1 380 000.00 €

- Le vote du budget 2025 par chapitre

► **Budget Annexe Centre Aquatique**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 793 000.00 €

Section d'investissement : 122 000.00 €

- Le vote du budget 2025 par chapitre

► **Budget Annexe Production d'Electricité**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 22 171.63 €

Section d'investissement : 55 645.61 €

- Le vote du budget 2025 par chapitre

► **Budget Annexe Lotissement Le Perreux**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 33 408.37 €

Section d'investissement : 33 398.37 €

- Le vote du budget 2025 par chapitre

► **Budget Annexe Lotissement Route des Isles**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 146 533.45 €

Section d'investissement : 145 632.45 €

- Le vote du budget 2025 par chapitre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** les budgets 2025 suivants, par chapitre et par nature comme présentés,
 - Budget Principal (3 abstentions)
 - Budget Annexe Assainissement collectif et non collectif (2 abstentions)
 - Budget Annexe Lotissement Le Perreux (3 abstentions)
 - Budget Annexe Lotissement Route des Isles (3 abstentions)
 - Budget Annexe Centre Aquatique (3 abstentions)
 - Budget Annexe Production d'Electricité (3 abstentions)
- **AUTORISE** Madame le Maire, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, pour les budgets en nomenclature M57, (0 abstention)
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 4 avril 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

